

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1445 :

Appel à Projet / Construction et exploitation de centrale photovoltaïque sur le patrimoine bâti de Saint-Pierre pour 21 sites répartis en 4 lots

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

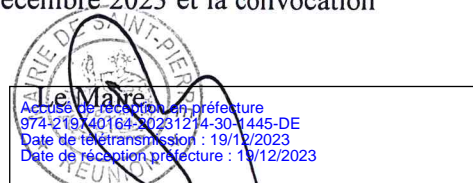
ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°30/1445 : Appel à Projet / Construction et exploitation de centrale photovoltaïque sur le patrimoine bâti de Saint-Pierre pour 21 sites répartis en 4 lots.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre est engagée depuis plusieurs années dans le développement des énergies renouvelables sur son territoire. Avec 45.4 MW installés sur son territoire à fin 2021, la Ville de Saint Pierre est la première commune de la Réunion en termes de puissance photovoltaïque installée.

La Ville de Saint Pierre est un territoire privilégié pour l'installation de centrales photovoltaïques. La Collectivité souhaite continuer à valoriser son patrimoine bâti pour promouvoir l'énergie photovoltaïque, afin de contribuer à l'augmentation des énergies renouvelables, et afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

La ville a lancé un appel à projets concernant la « **Construction et l'exploitation de centrale photovoltaïque sur son patrimoine bâti pour 21 sites répartis en 4 lots** ».

Celui-ci a été publié le 29 septembre 2023- sur la plateforme dématérialisation des Marchés Publics AWS référence : P-10-2021-01, au BOAMP n°23-134091 et dans Le Quotidien du 02 octobre 2023 référence : 712905. La date et heure limite de réception des dossiers ont été fixés au 31 octobre 2023 à 16h00 (heure locale).

Une commission consultative AD'HOC s'est réunie le 30/11/2023 pour examiner les offres reçues et propose de retenir :

Pour le lot n°1, la commission l'a déclaré infructueux, car les offres proposées sont irrégulières ou incohérentes au regard du règlement de la consultation.

Conformément à celui-ci, la Ville se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation et de relancer la procédure d'appel à projets pour ce lot.

Concernant les lots n°2, n°3 et n°4, la commission propose de retenir l'offre de la société **ALBIOMA SOLAIRE REUNION** immatriculée au RCS Saint-Denis de La Réunion sous le numéro 482 482 551 et ayant son siège social au 21 Rue Hélène Boucher Zone Aéroportuaire 97438 Sainte-Marie. Celle-ci est techniquement et économiquement la plus avantageuse conformément aux critères énumérés dans le règlement de l'appel à projets « Photovoltaïques sur le Patrimoine Bâti de la Ville de Saint-Pierre ».

Le lauréat s'engage à monter un projet de création de centrale électrique d'origine photovoltaïque sur les toitures du patrimoine bâti de la collectivité pour le :

- *Lot n°2, une surface de **4 702 m²** pour une capacité de **1.03 Mégawatt crête**, moyennant une redevance domaniale de **52 670 Euros/an**.*
- *Lot n°3, une surface de **5 213 m²** pour une capacité de **1.14 Mégawatt crête**, moyennant une redevance domaniale de **55 922 Euros/an**.*
- *Lot n°4, une surface de **5 207 m²** pour une capacité de **1.14 Mégawatt crête**, moyennant une redevance domaniale de **62 036 Euros/an**.*

Soit pour un total des lots une surface de 15 122 m² pour une capacité de 3.31 Mégawatt crête moyennant une redevance domaniale de 170 628 Euros/an.

Conséquemment, une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels devra être signée avec le lauréat qui s'engage pour une durée de 20 ans.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** que le lauréat de l'appel à projets photovoltaïque sur le patrimoine bâti de Saint-Pierre est la société ALBIOMA SOLAIRE REUNION immatriculée au RCS Saint-Denis de La Réunion sous le numéro 482 482 551 et ayant son siège sociale au 21 Rue Hélène Boucher Zone Aéroportuaire 97438 Sainte-Marie ;

- **D'AUTORISER** société ALBIOMA SOLAIRE REUNION à procéder à toutes les démarches administratives, techniques, juridiques et financières utiles et nécessaires pour permettre la finalisation de cette opération tenant à la valorisation énergétique des toitures du patrimoine bâti de la collectivité de Saint-Pierre ;

- **DE L'AUTORISER** lui ou toutes autres personnes dûment habilitée à **SIGNER** ladite convention ou tout autres documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE